**ANNEXE**

**Plan d’action de l’Union européenne 2017-2019**

**Éliminer l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes**

**LISTE DES ACTIONS, AVEC ÉCHÉANCIER ET ACTEURS CONCERNÉS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Actions | Objectifs / Modalités | Échéancier | Acteurs concernés |
| Action 1 – Améliorer l’application du principe d’égalité salariale |
| 1 - Évaluer la possibilité de modifier la directive 2006/54/CE (refonte) | Convaincre de la nécessité de consolider le cadre juridique existant et de renforcer son application• Renforcer le pouvoir coercitif des organismes de promotion de l’égalité• Améliorer les sanctions et l’indemnisation des victimes• Garantir l’égalité entre les hommes et les femmes dans les régimes de pension professionnels• Garantir la transparence salariale | Automne 2018 | Commission européenne |
| 2 - Adopter un rapport sur les mesures nationales adoptées sur la base de l’article 157, paragraphe 4, du TFUE, prévoyant des avantages spécifiques destinés à faciliter l’exercice d’une activité professionnelle par le sexe sous-représenté ou à prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle | Obligation tirée de l’article 31, paragraphe 2, de la directive 2006/54/CE (refonte) | 2019 | Commission européenne |
| 3 - Collaborer avec Equinet, le comité consultatif de l’égalité des chances entre les femmes et les hommes et le Groupe à haut niveau sur l’intégration des politiques d’égalité entre les hommes et les femmes  | Renforcer l’application du principe de l’égalité des rémunérations dans les États membres | en cours | Commission européenneEquinetAutorités nationales |
| Action 2 – Lutter contre la ségrégation occupationnelle et sectorielle |
| 4 - Soutenir les projets transnationaux visant à éliminer les stéréotypes et la ségrégation | - Programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 - FSE- Erasmus+ | 2014-2020 | Commission européenneÉtats membres |
| 5 - Organiser une conférence basée sur les résultats des projets de lutte contre les stéréotypes et la ségrégation | - Conférence sur l’état d’avancement des projets - Conférence de clôture  | 20182019 | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 6 - Soutenir la plateforme européenne des chartes de la diversité et mettre en place des partages réguliers de bonnes pratiques entre les entreprises | - Parvenir à éliminer la ségrégation entre les sexes | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 7 - Financer des projets de terrain s’attaquant aux stéréotypes, menés par les secteurs de l’enseignement et de la formation  | - Erasmus+  | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 8 - Fournir des outils en faveur des changements institutionnels susceptibles de favoriser l’égalité dans les carrières scientifiques et mettre en exergue les réalisations des femmes dans le domaine scientifique en organisant le Prix européen pour les femmes innovatrices | - Outil GEAR | en cours | Commission européenneEIGE |
| 9 - Lancer une plateforme européenne pour le changement afin de faire progresser l’emploi des femmes et l’égalité des chances dans le secteur des transports | - Échanger des bonnes pratiques et faire connaître les actions concrètes en faveur de l’emploi des femmes dans les transports- Publier une étude sur les arguments en faveur de l’emploi des femmes dans les transports  | Décembre 20172018 | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 10 - Soutenir l’apprentissage par les pairs entre les États membres concernant les carrières des enseignants et des chefs d’établissement; soutenir la collecte de données sur les salaires des enseignants et encourager les États membres à remédier aux rémunérations insuffisantes dans ce secteur  | - Éducation et formation 2020- Dialogue social sectoriel européen dans le domaine de l’éducation- Eurydice en coopération avec l’OCDE | en cours en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| Action 3 – Briser le plafond de verre: lutter contre la ségrégation verticale |
| 11 - Continuer d’œuvrer à l’adoption de la proposition de directive de la Commission relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse et contrôler la mise en œuvre de politiques en matière de diversité dans les conseils d’administration des grandes entreprises cotées de l’Union européenne | - Œuvrer à l’adoption de la proposition de la Commission | en cours | Commission européenneConseilParlement européenAutorités nationales |
| 12 - Financer des projets visant à améliorer la parité hommes-femmes à tous les échelons décisionnels de l’économie | - Programme «Droits, égalité et citoyenneté» | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 13 - Encourager les gouvernements à adopter des stratégies prévoyant des mesures concrètes pour améliorer la parité hommes-femmes dans la prise de décision, dialoguer avec les partenaires sociaux et les organismes de réglementation sectoriels afin de promouvoir/d’adopter des mesures pertinentes  | - Continuer à dialoguer avec les partenaires sociaux * Mettre en œuvre des projets visant à améliorer la parité hommes-femmes aux postes décisionnels
* Encourager des mesures nationales concrètes ayant pour effet d’améliorer la représentation du sexe sous-représenté dans la prise de décision
* Entamer et favoriser le dialogue avec les organismes de réglementation sectoriels
 | en cours | Commission européennePartenaires sociauxAutorités nationalesOrganismes de réglementation |
| Action 4 – Éliminer l'effet pénalisant des obligations familiales |
| 14 - Mettre en œuvre l’initiative visant à promouvoir l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée | - Faire adopter rapidement la directive concernant l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants par les colégislateurs et mettre en œuvre rapidement les mesures non législatives définies dans la communication | en cours | Commission européenneConseilParlement européen |
| Action 5 – Améliorer la valorisation des compétences, des efforts et des responsabilités des femmes |
| 15 - Œuvrer à une meilleure reconnaissance des compétences dans tous les secteurs | - Nouvelle stratégie en matière de compétences | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 16 - Sensibiliser aux systèmes de classification non discriminatoires des emplois | - Continuer à sensibiliser à l’importance des systèmes de classification non discriminatoires des emplois pour garantir l’égalité de rémunération - Publier et diffuser largement un guide actualisé sur les systèmes de classification et d’évaluation non discriminatoires des emplois  | en cours2018 | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| Action 6 – Faire la transparence: dénoncer les inégalités et les stéréotypes  |
| 17 - Rendre compte régulièrement de l’évolution de l’écart de rémunération, de revenus et de pension entre les hommes et les femmes en Europe; intégrer la perspective de genre dans le rapport sur l’adéquation des retraites de 2018  | - Rapport annuel sur l’égalité entre les femmes et les hommes- Données sur l’écart de rémunération «ajusté»- Eurobaromètre sur l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes et la transparence salariale | Journée internationale de la femme2017/2018Journée européenne de l’égalité salariale de 2017 | Commission européenne |
|  | - Publication d’un rapport sur l’application du principe de l’égalité des rémunérations- Publication du rapport de 2018 sur l’adéquation des retraites | Journée européenne de l’égalité salariale de 20172018 |  |
| 18 - Lancer des travaux destinés à mieux évaluer l’égalité entre les hommes et les femmes dans l’économie collaborative | - Évaluer l’égalité entre les hommes et les femmes dans l’économie collaborative | 2018 | Commission européenne |
| Action 7 – Alerter et informer au sujet de l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes |
| 19 - Sensibiliser à l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes | - Journée européenne de l’égalité salariale | Chaque année | Commission européenne |
| 20 - Publier et diffuser en 2018 un guide actualisé sur la jurisprudence relative au principe de l’égalité des rémunérations | - Mettre à jour et publier un guide actualisé sur la jurisprudence de la CJUE relative au principe de l’égalité des rémunérations | 2018 | Commission européenne |
| 21 - Préparer et diffuser un guide actualisé sur les bonnes pratiques | - Préparer et diffuser largement un guide actualisé sur les bonnes pratiques reflétant les dernières mesures prises par les États membres pour garantir l’application du principe de l’égalité des rémunérations  | 2018 | Commission européenne |
| Action 8 – S’entraider: renforcer les partenariats pour éliminer l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes  |
| 22 - Organiser des séminaires d’apprentissage mutuel consacrés à la question de l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes, en prévoyant un soutien ciblé pour les partenaires sociaux | - Continuer à organiser des séminaires d’apprentissage mutuel pour les représentants des administrations sur l’écart de rémunération, de revenus et de pension entre les hommes et les femmes et ses causes profondes- Soutenir l’apprentissage mutuel et le renforcement des capacités des partenaires sociaux, des entreprises et d’autres parties prenantes pour éliminer l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPartenaires sociauxPrincipaux partenaires |
| 23 - Fournir un soutien financier aux États membres désireux de réduire l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes | - Programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 | en cours | Commission européenneAutorités nationalesPrincipaux partenaires |
| 24 - Continuer à suivre la question de l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans le contexte du Semestre européen | - Semestre européen | en cours | Commission européenneAutorités nationales |